

Règlement du CONCOURS PHOTO #7

Article 1

Le Comité de quartier Gambetta-Révolution organise le concours photo dont le thème est :
« Quartier vert, quartier vivant »

La photo devra impérativement être prise **dans les limites du quartier** (rue Nationale - rue Bonfa / rue Enclos Rey - pont de Vierne). ([voir plan](#) sur le site internet dédié à ce concours)

Article 2

Ce concours est **gratuit et ouvert à tous** (habitants le quartier ou non).

En 2 catégories :

- **Catégorie jeunes (jusqu'à 14 ans)**
- **Catégorie adultes (plus de 14 ans)**

Le prix est nominatif.

En cas de participation de club ou de classe, il faudra indiquer le nom de l'auteur.

Article 3

Date limite de participation : **Le 20 mai 2024 à minuit.**

Article 4

Le concours est limité à **3 photos par participant.**

Article 5

Envoyez vos photos sous format JPEG par mail à l'adresse suivante :

concoursphotogambettarevo@gmail.com

- Le fichier numérique doit être nommé par le titre de la photo. Chaque photo doit avoir un titre correspondant à la photo.

- Il doit être en haute résolution et en format JPG, résolution 300 dpi, de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29,7 cm et d'un poids maximum de 2Mo.

- Les photos envoyées devront être libres de droits.

- Joindre à l'envoi :

- le formulaire de droit à l'image signé par les personnes portraturées.
- le présent règlement daté et signé.

Article 6

Toute participation doit être **accompagnée du nom de son auteur, de l'adresse de la photo ainsi que son titre.**

Article 7

Photo-montage autorisé et triptyque compte pour 3 photos.

Article 8

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toutes personnes et ne pas constituer une incitation à la haine, la discrimination ou la violence.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution à des buts non lucratifs.

Article 9

Exposition en grand format des photos gagnantes le jour de la remise des prix et expositions possibles des meilleures photos dans différents lieux de la ville (commerces, lieux culturels, etc).

Article 10

Si la photographie représente des personnes (adulte ou enfant), le participant devra avoir obtenu **l'autorisation de ces personnes ou des parents pour les enfants**, afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.

Tout participant devra alors **faire signer la demande de droit à l'image** à la personne photographiée (version imprimable sur le site).

Article 11

Composition du Jury =

1. Présidente - **Pierrette Gaudiat** (artiste) <http://pierrettegaudiat.com>
2. **Eric Veyrunes** (postier)
3. **Isabelle Poussier** (artiste enseignante) <https://www.artisteenseignant.com/poussier-1>
4. **Lionel Jullian** (photographe professionnel) <https://actuphoto.com/lioneljullian>
5. **Fabien Garcin** (responsable des publics du Carré d'Art-Musée)
6. **Sandy Korzekwa** (photographe, autrice)
7. **Stéphanie Pattus** (Graphiste - Webdesigner - photographe amateur) <http://stephaniepattusdesign.com/>
8. **Jean-Paul Rouvier** (photographe)

ATTENTION !

Voir page 3 : le bulletin d'acceptation du présent règlement et les autorisations à retourner signés.

BON POUR ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Je soussigné(e), Nom Prénom

Numéro de téléphone

Né le .../.../

Participe au concours photo « Rencontre(s)... » dans la catégorie

- Catégorie jeunes (Jusqu'à 14 ans)
- Catégorie adultes (plus de 14 ans)

(Barrer la mention inutile)

Accepte le présent règlement.

Fait le à

Signature obligatoire :

À renvoyer dûment complété par courriel, avant le 10 décembre 2014 accompagné du fichier numérique original, dénommé du nom de l'auteur de la photo ainsi que son titre, en format JPG, et de taille d'impression d'image supérieure à 21 x 29,7 cm (soit A4)

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DES BIENS OU DES PERSONNES

Document à imprimer et à faire remplir et signer par toute personne figurant sur une prise de vue ou par le représentant légal d'un mineur photographié.

Je soussigné(e) être informé(e) de ce que la prise de vue où je / mon enfant figure, est destinée à être présentée à un concours photographique gratuit organisé par le Comité de Quartier Gambetta-Révolution dont le but est d'imager la vie du quartier Gambetta-Révolution.

Fait à

Le

Nom :

Prénom :

Signature obligatoire :